



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché			
Aout 2019			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 01	Lamotte Stade P.P 8 G.P. 11kms	Parking: Stade Départ rando 9h	D. Arrachepied
Jeudi 08	La Ferté Beauharnais P.P. 9 G.P. 11kms	Parking: Etang communal	D. Lepetit
Jeudi 15	Lamotte Les Hauts Noirs P.U. 10kms	Parking: Canal Départ rando 9h	D. Lepetit
Jeudi 22	Vannes sur Cosson P.U. 10kms	Parking: Aire convoiturage à Vannes	B. Richard
Jeudi 29	Château de Villebourgeon P.U. 11kms	Parking: Face au Château Rte de Chaumont à La Marolle	D. Arrachepied
Septembre 2019			
Jeudi 05	Lamotte Canal P.P. 8 G.P. 12kms	Parking: Canal Départ rando 9h	D. Arrachepied
Dimanche 08	Forum des Associations Salle des Fêtes 10h-18h		
Jeudi 12	La Marolle en Sologne P.P. 9 G.P. 12kms	Parking: Place de l'Eglise	D. Lepetit
Mardi 17	Réunion 11h groupe de travail		
Jeudi 19	Neung sur Beuvron P.P. 9 G.P. 12kms	Parking: La Forge à gauche du Beuvron	D. Lepetit
Mardi 24	Marche environs Sancerre Fiche à venir		
Jeudi 26	Chaon P.U. 10kms	Parking: Etang Rte de Brinon	D. Arrachepied
Vendredi 27	Assemblée Générale + Inscription voyage (1er chèque 130€ par personne)		

Le jeudi pour la randonnée: Si forte pluie, orage ou grand vent, celle-ci peut être annulée. Se renseigner au près des responsables. Merci de votre compréhension.

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou Daniel Lepetit tél : 02 54 83 70 76

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2018-2019

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.